

## **FESTIVAL D'ART VIVANT- LA PASSERELLE**

**Théâtre - Lecture**

**3<sup>ème</sup> édition – 12 au 18 mai 2025**

**Champ-sur-Drac Herbeys Jarrie**

---

### **REGLEMENT 2025**

#### **Article 1 - Présentation**

Le festival **LA PASSERELLE** est organisé par la **COMPAGNIE ACOUR** avec le soutien des municipalités de Champ-sur-Drac, d'Herbeys et de Jarrie. Il est ouvert à toutes les troupes de théâtre amateur (seuls les metteurs en scène et régisseurs peuvent être professionnels) proposant une pièce en langue française de 1h30 maximum. Toutes les formes de spectacles (théâtre et lecture) peuvent être proposées dans le festival.

#### **Article 2 - Objet**

Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur de qualité auprès d'un large public (enfant, adultes, familles, seniors). Il veut être un lieu de rencontres, d'échanges sur les pratiques théâtrales variées. Il participe à la vie culturelle et à l'animation des trois communes.

#### **Article 3 - Dates et lieux**

**Dates :** L'édition 2025 du festival se déroulera du lundi 12 au dimanche 18 mai 2025. Les spectacles se font sur plusieurs lieux dans les trois communes participantes. Certaines des actions culturelles peuvent également avoir lieu en journée (médiathèque, CCAS, crèches, écoles...).

#### **Article 4 - Prestations techniques**

La Compagnie ACOUR fournit un équipement lumière et son à minima dans chaque lieu de diffusion. Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens (2 personnes au maximum), à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps précisés sur le dossier de candidature.

La régie est assurée par le technicien propre à la troupe. Un plan de feu doit être adressé à l'organisateur.

## Article 5 - Accueil des troupes

Parmi les valeurs fondamentales du festival, la convivialité et le partage sont essentielles. Nous avons à cœur que chaque compagnie participante soit dans cet état d'esprit.

- Un bénévole en charge de la régie vous accueille dans la salle de spectacle.
- Un catering léger est prévu dans les loges.
- Un repas est pris tous ensemble le soir de votre représentation.
- Les compagnies participantes bénéficient d'un tarif réduit sur les autres spectacles du festival.

Frais de déplacements : Chaque compagnie participante est défrayée à hauteur de 0.40 € du km par véhicule avec un plafond de 200 € sur présentation d'une facture. Aucune autre indemnité n'est prévue. Pour les compagnies non domiciliées dans la région, nous pouvons envisager un hébergement chez l'habitant.

Communication : Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau par tous les moyens de communication qui leur sont propres (site Web, blog, Facebook, Instagram). Des programmes du festival seront remis lors d'une rencontre avec l'ensemble des compagnies participantes environ 1 mois avant le festival.

## Article 6 - Droits d'auteurs

Une autorisation de jouer la pièce est obligatoire à la date du festival : mai 2025

L'organisateur établira les déclarations auprès de la SACD et de la SACEM en fonction des informations transmises par les compagnies bien avant le festival et prendra en charge les frais.

## Article 7 - Droit à l'image

Les troupes participantes autorisent l'organisateur à diffuser photos/vidéos sur les supports de communication liés au festival. Elles donnent également leur accord pour la diffusion des photos prises durant le festival qui seront libres de droit.

## Article 8 - Critère sélection du spectacle

Les spectacles sont sélectionnés par le comité d'organisation du festival. Tout spectacle/lecture devra être vu par l'organisateur, soit en représentation, soit en répétition, soit en vidéo (DVD, streaming...) avant la date de clôture des candidatures.

**Date de clôture des candidatures : 30 novembre 2024**

**Compagnie ACOUR**

Contacts : Roland MONON 06 84 12 36 90 – Catherine LARNAUDIE 06 28 33 46 07

Mail : [contact@compagnieacour.com](mailto:contact@compagnieacour.com)